

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----

Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018**

**Séance du 5 avril 2018**

**N° 52**

**Objet : Convention de partenariat entre Provence Alpes Agglomération et le Conseil Départemental pour le Relais d'Assistants Maternels (RAM)**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUÍ MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUÍ MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Etaient excusés :**

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle**

\*\*\*\*\*

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 10/04/2018**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-52\_05042018

**Madame Patricia BRUN, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Commission Permanente du conseil Départemental a décidé, lors de sa séance du 24 juin 2017, de reconduire sa participation financière au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de Provence Alpes agglomération, dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

La convention de partenariat entre le Conseil départemental et Provence Alpes Agglomération pour le RAM intercommunal a pour objet d'arrêter les objectifs partagés, de définir les modalités de fonctionnement du relais et ses différents modes d'intervention dans les villes et villages du secteur d'intervention et de déterminer les participations financières des partenaires.

Pour permettre le fonctionnement du RAM, le Conseil départemental apporte un soutien financier à la communauté d'agglomération en complément du financement principal de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce soutien se traduit par une subvention de fonctionnement de 4 000€ versée à Provence Alpes Agglomération, à titre de participation pour le financement du poste d'animatrice du relais.

Il vous est demandé d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après délibération  
 A l'unanimité  
 Approuve les propositions présentées  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-52\_05042018